

le Nord de la région d'Okanagan. Le ministre serait bien avisé de ne pas se contenter d'ajouter le sigle ARDA à la fin du nom, mais d'inclure aussi le mot agricole dans le titre même de la loi.

Je pense qu'il peut y avoir danger que des gens critiquent plus tard certains projets. Ils pourraient se demander ce qu'il est advenu de la loi qu'il connaissait sous le nom d'ARDA, et qui devrait encore exister. Je pense qu'il serait bon que les intéressés sachent que le développement se continue dans le cadre de ce programme des plus utiles.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je ne puis résister à la tentation de dire quelques mots au sujet d'une mesure de ce genre. Tous les membres de notre groupe appuient le principe de l'objectif de cette mesure. Si je prends la parole ce soir, monsieur l'Orateur, c'est à titre de propriétaire de ranch et d'arboriculteur, ou tout simplement comme un homme qui s'intéresse au développement rural, au bien-être de nos petites collectivités et aussi comme président de l'Association canadienne des arboriculteurs. Que puis-je dire de plus?

Une voix: Un riche cultivateur.

M. Herridge: Cette mesure a l'appui d'un grand nombre d'organismes de notre pays. Elle a l'appui de la Fédération canadienne des agriculteurs, des syndicats agricoles, de la *Western Reclamation Association*, d'un grand nombre de groupements qui s'intéressent à la conservation, de nombreuses organisations sociales, les producteurs d'arbres de Noël et l'Association canadienne des arboriculteurs.

A ce propos, je tiens à dire que notre réunion annuelle s'est tenue samedi dernier à Ottawa. Le ministre a fait tenir un message très gentil à l'assemblée et les membres présents m'ont demandé de lui transmettre leurs meilleurs vœux et leurs félicitations, et de lui souhaiter bon succès dans tout ce qu'il entreprendra aux termes de cette loi.

Une voix: Adopté.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, chaque fois qu'il ouvre la bouche, l'honorable vis-à-vis fait décroître la somme totale de la sagesse humaine.

Une voix: Honte.

M. Stewart: Le député me permettrait-il de poser une question? Si les principes de cette mesure lui semblent si bons, ne permettrait-il pas à la Chambre de l'adopter afin que les Canadiens puissent en profiter.

[M. Johnston.]

• (9.20 p.m.)

M. Herridge: Les principes sont excellents, mais je reste songeur quant à leur application. D'excellents accords ont été signés avec diverses provinces. Pour ma part, j'ai été très heureux d'entendre le député d'Okanagan-Revelstoke (M. Johnston) parler des ententes signées avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour le renouvellement des projets d'irrigation dans le sud-est de la Colombie-Britannique, notamment dans le district d'Okanagan. Les pomiculteurs, les cultivateurs locaux et les localités directement intéressées en sont reconnaissants, mais je crois qu'on ne peut mettre à exécution un projet de ce genre fondé sur un programme accéléré. Cette mesure doit être amplifiée en fonction de l'expérience, des recherches, de la planification et de la participation d'un grand nombre de personnes.

Je voudrais maintenant signaler à l'attention du ministre quelques propositions débattues à la réunion qui a eu lieu samedi dernier. Nous préférierions que l'exploitation agricole et forestière de ce genre soient réunies sous un seul ministère, comme elles l'étaient auparavant. Dans les pays européens, en Suède, en Norvège et en Grande-Bretagne, on a constaté une étroite relation entre l'aménagement agricole et l'exploitation des boisés ou autre exploitation forestière du même genre en fonction de la réadaptation, de l'entretien et de l'amélioration des localités rurales. Il y a un objectif conjoint quelconque sous ce rapport. En passant, je voudrais signaler que nous avons été très heureux de constater que ces deux questions seront étudiées par le même comité de la Chambre des communes au cours de la présente session.

Ensuite, les gouvernements fédéral et provinciaux, les universités et d'autres organismes devraient collaborer étroitement en vue d'entreprendre des recherches. Sous ce rapport, je recommanderais au ministre de ne pas négliger l'apport de l'observateur rural moyen à l'administration rurale. De nombreuses personnes qui ne possèdent pas de diplôme universitaire et qui ne font pas partie de l'élite intellectuelle peuvent présenter des propositions judicieuses à ceux qui ont pu jouir de ces avantages. Nous devrions encourager fortement les petites localités à participer, au niveau de l'administration, à l'application de cette loi.

Une planification très poussée et échelonnée sur une longue période de temps s'impose. Il ne s'agit pas d'un programme accéléré.